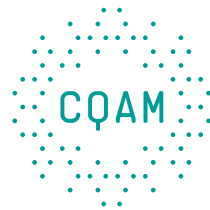


Conseil québécois des arts médiatiques
3995 rue Berri, Montréal, Québec. H2L 4H2

www.cqam.org / info@cqam.org
514-527-5116

MÉMOIRE DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ARTS MÉDIATIQUES PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

13 MARS 2017



À PROPOS DU CQAM



Le Conseil québécois des arts médiatiques CQAM a été fondé le 19 juin 1998. Reconnu depuis 2003 comme le regroupement national des arts médiatiques au Québec, le CQAM regroupe, représente et défend les artistes indépendants, les travailleurs culturels et les organismes se consacrant aux arts médiatiques.

Arts médiatiques désigne la discipline regroupant les pratiques artistiques indépendantes dont l'objet de recherche et d'expérimentation sont motivés par l'innovation formelle et langagière liée aux technologies de l'information et des communications. La discipline des arts médiatiques comprend deux grandes familles : les arts cinématographiques et les arts numériques.

RÉSUMÉ

Le mandat de la Ville de Montréal devrait être de soutenir activement la création artistique montréalaise et ses acteurs principaux, le rayonnement de la culture et sa diffusion dans l'espace publique. Les artistes et centres de production, que nous représentons, doivent faire l'objet d'un soutien accru qui doit s'étendre sur toutes les étapes caractérisant la vie d'une œuvre soit la recherche et le développement, la production, la diffusion et la distribution. De plus, la ville doit mettre en place des mesures qui permettront d'assurer des conditions de vie et de pratiques décentes pour les artistes et travailleurs culturels.

Afin d'atteindre cet objectif, nous croyons qu'en plus d'augmenter de manière importante le soutien au Conseil des arts de Montréal, il est important de développer des mécanismes de consultation et de cogestion où seront intégrés plus de représentants du monde culturel. En effet, une présence accrue des artistes et des organismes sur différentes tables de concertation ou comités permettra de prendre correctement le pouls du milieu et de développer avec ce dernier les outils qui favoriseront son développement.

Nous pensons également qu'il est crucial de développer des mesures intersectorielles qui impliqueraient d'autres joueurs, notamment l'éducation et la recherche, afin de créer des effets de synergie sur la production et la diffusion de la culture montréalaise. L'éducation aux arts et la médiation sont des champs d'une importance capitale pour le développement des publics et pour présenter la culture.



Le mémoire présenté par le CQAM déclinera ces idées à travers six chapitres :

- L'action municipale en culture
- Le financement des arts
- L'éducation et la médiation
- Le rayonnement et la diffusion
- Les conditions de vie des artistes et des travailleurs culturels
- Les pratiques innovantes

Chaque chapitre est divisé en sous-sections qui chacune comporte une série de propositions concrètes émanant des consultations menées par le CQAM auprès de ses membres dans le cadre de la révision de la Politique culturelle du Québec et dans le cadre du plan numérique du Québec. Certaines recommandations sont retransmises dans ce mémoire à l'intention de la Ville de Montréal.

Une table de concertation pour les arts cinématographiques et une seconde pour les arts numériques ont permis de recueillir les idées des membres de l'organisation afin de refléter une prise de position qui serait caractéristique pour la famille élargie des arts médiatiques.

Ces propositions ont été bonifiées par la suite par le comité de rédaction qui y a intégré des éléments inspirés des conclusions d'un rapport de l'INRS commandé par le CQAM, Les arts médiatiques au Québec, Portrait et analyse de son écosystème, paru à l'automne 2016. <http://www.cqam.org/files/pdf/les-arts-me769diatiques-au-que769bec-inrs-cqam15.pdf>

CHAPITRE 1. L'ACTION MUNICIPALE EN CULTURE

Les consultations menées par le CQAM et les résultats de la recherche que l'INRS a réalisé pour le CQAM portant sur le secteur des arts médiatiques nous permettent d'affirmer que l'action municipale est essentielle pour le développement des arts. La création du CAM, n'est pas à remettre en cause. Ce dernier, toujours pertinent, mériterait un financement accru (voir chapitre 2).

Nous désirons une ville active, forte et efficace dans le champ culturel qui sera à l'écoute du milieu des arts. Au-delà de la stricte question du financement, nous croyons que l'action municipale en culture devrait stimuler la participation directe des acteurs du milieu culturel, appliquer une approche inter-sectorielle, favoriser la circulation de l'information.



GOURVERNANCE

Les artistes et les travailleurs culturels associés aux centres d'art sont des spécialistes possédant une connaissance inégalée du terrain qui sont trop souvent laissés de côté lorsque vient le moment de prendre des décisions fondamentales à propos de l'action culturelle. S'ils sont appelés à participer, c'est trop souvent dans le cadre de consultations dont le mode de fonctionnement est opaque. L'ensemble du milieu des arts ainsi que le fonctionnariat de la culture gagnerait à mettre en place un système de consultation permanent dont le fonctionnement serait limpide, ce qui permettrait d'ajuster en continu les différents programmes. Il en résulterait une plus grande souplesse dans l'administration des programmes et une meilleure réactivité de l'appareil culturel étatique.

Nous nous opposons également à un style de gestion et, naturellement, aux décisions qui en découlent, ne respectant pas le principe élémentaire du « arm's length » qui devrait être le propre des conseils et des sociétés d'états. Nous avons assisté à plusieurs occasions dans les dernières années, tant au niveau municipal, régional que provincial, à des coupures ou des transformations de programmes téléguidées par la couche politique des élus qu'a dû mettre en place, souvent contre son propre gré, le fonctionnariat culturel. Cette situation est inacceptable.

Un système de cogestion alliant le fonctionnariat culturel, les acteurs du milieu, soit les artistes et les travailleurs culturels des centres d'art ainsi que des chercheurs universitaires dont le champ couvre l'action culturelle permettrait d'éviter une gestion de type « top-down » où des administrateurs financiers s'imposent comme des experts du milieu.

Nous croyons également que les enjeux culturels sont transversaux. Certaines mesures telles que la « Politique d'intégration des arts à l'architecture » du Ministère de la Culture ou le programme « Un artiste à l'école » nous fournissent d'excellentes actions culturelles qui impliquent des acteurs issus de champs extérieurs. Nous croyons qu'il serait capital de créer d'autres mesures de ce type afin d'étendre le champs de l'action culturelle gouvernementale vers des horizons encore inexplorés.

- Créer des comités de suivi permanents et des mécanismes de cogestion impliquant des représentants du milieu des arts (artistes et organismes) dans les différents conseils, sociétés



- d'états et instances municipales afin de travailler de concert à l'élaboration des politiques culturelles et des programmes.
- Mettre sur pied des tables de concertations orientées vers le développement d'initiatives intersectorielles cohérentes et efficaces en culture où siègeraient des représentants de la ville et du milieu des arts;
 - S'assurer qu'un représentant du milieu des arts cinématographiques indépendant siège sur le Comité de l'industrie de l'audiovisuel que la ville souhaite mettre sur pied.

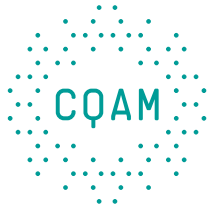
CHAPITRE 2. LE FINANCEMENT DES ARTS

« Le 3 septembre 1964, le ministre des Affaires culturelles, M. Georges-Émile Lapalme, fait parvenir une lettre au premier ministre Jean Lesage dans laquelle il confirme son intention de démissionner. Constamment obligé de se justifier auprès du Conseil de la Trésorerie pour l'engagement de sommes parfois ridicules (moins de mille dollars), il ne ménage pas ses mots : « Considérant que je n'ai pas à aller m'expliquer devant un fonctionnaire ignare, mais que c'est à lui de venir s'expliquer devant moi, je crois que le temps est venu de cesser d'user de ce qui me reste d'énergie dans de la paperasse qui d'ailleurs traîne pendant des mois et des mois avant de revenir devant moi pour m'apprendre que j'ai travaillé pour rien.' »

(LATOUCHE, Daniel, « Dans les tranchées du ministère, Entretien avec Jean-Paul L'Allier et Denis Vaugeois » in Liberté, no. 303, printemps 2014 p.34.)

Ce bref extrait illustre la nature récurrente, voire permanente, du problème du financement de la culture au Québec. Plusieurs acteurs du milieu culturel, qu'il s'agisse d'artistes ou de la direction d'organismes, pourraient tenir un discours à peu près identique à celui que tenait George-Émile Lapalme, le premier Ministre de la Culture au Québec (anciennement Ministère des affaires culturelles).

Le support financier du municipal est capital pour le maintien des activités de création et de diffusion sur le territoire montréalais. Nous croyons toutefois que les montants transférés vers le Conseil des arts de Montréal qui, à son tour, les redistribue vers les centres et les artistes sont nettement insuffisants. Un nombre important d'artistes vivent sous le seuil de la pauvreté. Certains d'entre eux ayant une importante production sont même obligés d'abandonner une carrière prometteuse



faute de financement. Les centres d'artistes quant à eux ont un faible taux de rétention de leurs employés dans la mesure où les salaires et les conditions de travail qu'ils sont en mesure d'offrir sont nettement inférieurs à ce qui prévaut dans d'autres secteurs d'activités pour un niveau de compétence équivalent.

La majorité du financement obtenu par les centres d'arts médiatiques selon les statistiques pour 2013-2014 (37,4%) provient du Conseil des arts et lettres du Québec. Les injections de fonds provenant des municipalités sur le territoire québécois ne correspondent quant à elle qu'à 7,1%. (POIRIER, Christian, Les arts médiatiques au Québec, Portrait et analyse de son écosystème, INRS).

Il faut se rappeler que la contribution des industries culturelles représente 4,3% du PIB de la province. (Hill Strategies, Avantages économiques de la culture, vol. 15 no. 3, juin 2016, p.17) Le milieu des arts est un rouage important de l'écosystème culturel québécois. Il est sidérant de constater le sous-financement de ce secteur en considérant l'impact économique qu'une quantité aussi limitée de capital produit sur la province.

Toutefois, la valeur immatérielle produite par les œuvres et les artistes d'ici reste la raison principale d'être du secteur. En effet, le monde de l'art ne pourra jamais se réduire à une opération comptable simple où la rentabilité joue le rôle de critère unique dans la détermination de la valeur d'un projet, d'une activité ou d'une oeuvre. En dépit des revenus d'exploitations générés par les centres et ceux cumulés par les artistes lors d'expositions ou de prestations, il est impossible d'envisager une perspective de rentabilité dans le monde de l'art.

Le soutien financier donné au secteur doit être rapidement bonifié afin d'éviter la paupérisation de ses acteurs. Pour établir un contexte de soutien à la création à la fois souple et se déroulant dans le long terme, il devient opportun de développer un nouveau cadre qui tient compte de l'ensemble des étapes entourant la vie d'une œuvre, soit la recherche, la production et la diffusion. Toujours dans une perspective à long terme, il est impérieux de repenser les modèles de soutien aux artistes pour qu'ils correspondent au développement de la carrière de l'artiste au lieu de miser sur la simple actualisation d'un plan de production.

L'actuelle structure d'évaluation des demandes de soutien des créateurs en arts médiatiques déposées chez les bailleurs de fonds s'appuie sur des critères liés avant tout au projet soumis, à son « rendement »



potentiel ou à sa « valeur » estimée, donc aux résultats à court terme. Or, l'émergence et le développement de créateurs talentueux et d'un corpus d'œuvres d'arts médiatiques de qualité se réalisent par le biais d'un soutien cumulatif à long terme.

Pour réaliser une approche réussie du développement et du maintien de la qualité de la création, le soutien des bailleurs de fonds ne doit plus correspondre exclusivement à des objectifs de « rendement » ou à des résultats à court terme. Il devient important d'instaurer des critères d'évaluation qui répondent également à des objectifs liés au long terme, axés sur l'artiste et son corpus d'œuvres plutôt que sur la seule finalité d'un projet unique. Les descriptifs actuels des œuvres visées par les programmes de soutien aux projets en arts médiatiques sont, a priori, délimités dans le temps et se résument souvent au soutien d'une seule étape de la vie d'une œuvre (recherche, création ou diffusion).

« D'une part, selon un certain nombre de variables (nombre de demandes reçues, montant total de soutien disponible pour le programme, réponse du comité d'évaluation), une demande de soutien pour le projet d'artiste peut recevoir une réponse favorable pour une étape et se voir refuser le soutien pour les étapes suivantes. D'autre part, si une demande d'aide à la production pour une œuvre en arts médiatiques bénéficie d'une réponse positive et, si ce projet peut souvent être réalisé sur quelques semaines, la préparation, la recherche, la promotion et la présentation sont exclues du « projet » donc, par extension, de ce soutien financier. Or, toutes les étapes de la chaîne de création d'une œuvre sont non seulement des composantes interconnectées et essentielles à son existence, mais elles constituent des étapes cruciales qui assurent le succès du "projet" ».

(CQAM, Rapport final États généraux des arts médiatiques, 2009, pp. 25-26.)

Cette discontinuité subie par les bénéficiaires fragilise la capacité des artistes à réaliser une œuvre telle que conçue et, surtout, à assurer le succès et le rayonnement du «projet». Autrement dit, le morcèlement du soutien non seulement freine la capacité d'un artiste à planifier in extenso toutes les étapes d'un projet de création, mais également affecte la réalisation d'une œuvre et, par extension, le parcours professionnel d'un artiste.

- Augmenter de manière substantielle les montants transférés de la ville vers le Conseil des arts de Montréal afin de permettre à



ce dernier de remplir adéquatement son rôle de soutien à la création et à la diffusion.

- Soutenir la consolidation du secteur des arts numériques. Les centres de création, de production, de diffusion, de distribution et les festivals (Elektra, MUTEK, HTMLles, Sight & Sounds).
- Considérer le rôle des centres en arts numériques comme des chefs de fil du secteur numérique. (Labs, formations, galeries etc.)
- Réaffirmer le rôle essentiel des centres d'artistes comme outil de démocratisation et de développement artistique.

CHAPITRE 3. L'ÉDUCATION ET LA MÉDIATION

L'accessibilité des œuvres passe par une transmission massive de la culture dans les écoles à tous les niveaux mais également par une éducation populaire relayée par des organismes oeuvrant dans le domaine de la médiation. Un nombre effarant de Québécois n'ont pas accès à la culture de leur propre peuple. Gérald Grandmont, professeur aux H.E.C. et ancien sous-ministre adjoint au ministère de la Culture, écrivait le 28 juillet 2014 dans un article spécial publié le journal *Le Devoir* :

«Dans un autre ordre d'idées, presque partout en Occident, la fréquentation des publics plafonne et la démocratisation culturelle est en panne. Cela est parfois associé, dans les capitales et les métropoles, à la non-intégration des communautés culturelles, mais le problème des publics est plus large. Il y a place pour des opérations de médiation culturelle, de développement de politiques culturelles dans les commissions scolaires et les écoles, de relations plus étroites entre l'Éducation et la Culture, de sensibilisation culturelle des familles.» (GRANDMONT, Gérald, "Qu'en est-il des politiques culturelles à l'étranger?" in *Le Devoir*, 28 juillet 2014)

SOUTENIR LA MÉDIATION

L'éducation continue en art et culture passe en partie par le biais d'actions entreprises par les organismes ayant développé des programmes de médiation. L'intégration des néo-montréalais dans



devrait se faire de manière positive notamment grâce à une stratégie municipale en médiation culturelle.

- Soutenir adéquatement les initiatives des organismes qui déploient des programmes de médiation et les intégrer dans une stratégie municipale de développement des publics.
- Développer des réseaux de médiation à travers le Québec et à l'international afin de favoriser la circulation des œuvres et des artistes mais aussi afin d'assurer l'accessibilité des discours produits par ces derniers.
- Développer des mesures de médiation qui visent spécifiquement les nouveaux arrivants en sol montréalais afin de placer la culture au centre de l'intégration des immigrants.

INTÉGRATION DES ARTS MÉDIATIQUES DANS LE PARCOURS SCOLAIRE

Le développement des publics ne devrait pas se limiter à des stratégies de mise en marché. Le premier contact avec l'art se déroule souvent en milieu scolaire, mais dans un contexte caractérisé par le manque de ressources adéquates. Les premières étapes cruciales dans le développement des publics se passent souvent avant l'âge adulte. Un soin particulier devrait être accordé à la diffusion de la culture québécoise auprès des jeunes.

- Favoriser les sorties culturelles dans le cursus de formation des enseignants. (Maisons de la culture, musées et galeries, QDS etc.)
- Réinstaurer le programme « Libre comme l'art » du Conseil des arts de Montréal qui permettait de mettre les jeunes en contact avec un parcours artistique professionnel. Ce programme a été aboli il y a deux ans.

CHAPITRE 4. LE RAYONNEMENT ET LA DIFFUSION

La politique de développement culturelle doit appuyer énergiquement la création et la diffusion de contenus culturels de qualité, mais particulièrement leur promotion et leur mise en marché tant au Québec qu'à l'international. C'est par le patrimoine culturel artistique que nous arrivons à nous définir ici et ailleurs. En soutenant davantage les

pratiques des artistes, nous positionnerons Montréal comme une ville riche et innovante sur l'échiquier mondial.

RAYONNER À MONTRÉAL



Malgré la taille réduite de son marché intérieur et la répartition des publics sur une grande étendue géographique, le Québec compte un nombre important d'artistes en arts médiatiques. Les infrastructures particulières du milieu québécois des arts et de la culture engendrent un développement créatif exceptionnel. En effet, l'accessibilité de l'enseignement, la présence d'un système de soutien à la création et d'un réseau de centres d'artistes émergents et établis a permis le développement de plusieurs carrières artistiques. Cependant, pour que le milieu puisse progresser, les œuvres qu'il génère doivent être vues par un large public et commentées dans les médias. Malheureusement, la réalité de la majorité des artistes en arts médiatiques est tout autre. Ils souffrent d'un manque flagrant de visibilité sur la scène publique.

Le soutien à la diffusion des œuvres doit être renforcé sur le territoire montréalais. En effet, de moins en moins d'œuvres produites ici sont projetées sur les écrans (télévision, cinéma, espaces publics, institutions scolaires). Une politique de diffusion doit être mise en place afin de rendre accessible la culture à la population montréalaise. Les institutions muséales et les bibliothèques devraient augmenter leurs acquisitions d'œuvres québécoises et se pencher sur l'épineux problème de l'archivage des œuvres. Les lieux de diffusion doivent être adaptés afin de recevoir des œuvres en arts médiatiques.

- Développer un réseau montréalais de salles de diffusion adaptées permettant la présentation d'œuvres indépendantes issues des arts cinématographiques et des arts numériques.
- Créer un lieu propre aux arts médiatiques permettant au public d'avoir un accès aux œuvres (galeries et salle de cinéma d'art et d'essai) mais également aux artistes de créer (espace de co-création, black box, etc.) et de se perfectionner (formations et ateliers). Plusieurs centres d'artistes pourraient y cohabiter en modèle coopératif, à titre de propriétaire.



RAYONNER SUR LE WEB

« Les mutations qu'entraînent le numérique sont profondes et transversales. Elles affectent les façons de chercher, de s'appropriier, de consommer et d'apprécier les productions culturelles, tout comme elles affectent les formes des œuvres, les enjeux qu'elles soulèvent, les publics visés et les stratégies pour les rejoindre. »

(CQAM, Pistes de solutions pour un plan numérique culturel porteur, 2015, p.2.)

Le marché du numérique transforme fermement les modèles économiques traditionnels et favorise les marchés de niches au détriment des marchés de masse. Les initiatives concernant la mise en marché, la diffusion et la rétribution des artistes devront tenir compte de ces changements.

Nous pensons qu'il est primordial d'appuyer les artistes et les organismes de soutien à la création afin qu'ils développent leur propre modèle novateur, car ces derniers sont les précurseurs et les principaux agents de cette mutation numérique du paysage culturel.

Nous considérons que les artistes doivent être adéquatement rétribués pour leur travail. Cette rémunération peut difficilement passer par une tarification appliquée à la pièce lors de la consommation des œuvres, dans la mesure où cette dernière devient un obstacle qui nuit à la diffusion. Nous préférons envisager un contexte où la relation entre une œuvre et son public s'opère dans la gratuité. L'accès à des contenus gratuits sur Internet justifie pour plusieurs personnes les frais qu'encoure le maintien d'une connexion à haut débit. Nous croyons qu'une tarification imposée aux fournisseurs d'accès Internet (F.A.I) permettrait de dégager des montants significatifs. Cet argent devrait être réinjecté dans les programmes des sociétés d'états (CALQ et SODEC), et à travers un système de jury de pairs, afin de financer adéquatement les artistes à l'étape de création et d'augmenter la quantité d'œuvres produites. »

(CQAM, Pistes de solutions pour un plan numérique culturel porteur, 2015, p.3.)

La position du CQAM, à savoir que les artistes devraient être rétribués pour la diffusion de leurs œuvre à travers un mécanisme simple s'apparentant à la négociation d'une licence globale qui permettrait ensuite une diffusion gratuite du contenu pour les spectateurs est



notamment similaire à celle soutenue par Gérald Grandmont, professeur aux H.E.C. et ancien sous-ministre adjoint au ministère de la Culture :

« Il faut, par ailleurs, prendre garde à protéger la source de cette créativité qui s'appelle la propriété intellectuelle. Si les modèles traditionnels de droits d'auteur semblent en perte de vitesse, il ne faut pas hésiter à avoir recours à l'imagination pour les remplacer, le cas échéant, par des systèmes de perception de redevances sur les réseaux électroniques, sur le modèle d'une licence globale. »

(GRANDMONT, Gérald, "Des politiques culturelles pour demain" in Le Devoir, 28 juillet 2014)

Il est primordial d'augmenter la diversité des contenus et de développer la culture québécoise en augmentant le nombre d'œuvres produites ici tout en respectant les valeurs intrinsèques du milieu : respect des droits d'auteur, versement de cachets d'artiste, reconnaissance du plein contrôle artistique et éditorial de l'artiste.

- Mettre sur pied une Politique de mise en marché pour les espaces numériques.
- Soutenir les programmes visant la promotion des œuvres dans les espaces numériques plutôt que le développement de nouvelles plateformes. Viser à créer des effets de synergie entre le web et les médias traditionnels.
- Bonifier les programmes de soutien à la création afin de soutenir adéquatement les artistes qui, trop souvent, doivent évoluer dans un environnement basé sur la gratuité dans l'accès aux contenus.

CHAPITRE 5. LES CONDITIONS DE VIE DES ARTISTES ET DES TRAVAILLEURS CULTURELS

Tout le monde le sait, le milieu culturel est précaire. Depuis plus de quinze ans, les conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels se dégradent et se fragilisent davantage. Rappelons que le niveau de vie de ses acteurs se situe toujours en deçà du seuil de la pauvreté. Pourtant, ces derniers sont hautement scolarisés et la plupart ont acquis une reconnaissance enviable à l'international. L'accès à des ateliers est essentiel dans la pratique des arts médiatiques. Or, trop souvent les artistes se font chassés des lieux qu'ils louaient à bon prix. Plusieurs initiatives sont apparues au cours des dernières années



(Pied carré, le Chat des artistes etc.) mais trop souvent, les propriétaires qui finissent par augmenter le prix des loyers rendant impossible pour les artistes d'y travailler.

Instaurer des mesures de valorisation des ressources humaines travaillant dans les centres d'artistes en arts médiatiques est essentiel à la consolidation et au développement de la discipline et des professions exercées. Les difficultés de recrutement de ressources de pointe et la faible capacité de rétention de la main-d'œuvre formée à l'intérieur de nos centres handicapent depuis trop longtemps l'équilibre et la performance des organismes du milieu. Si l'ensemble des centres doit examiner des solutions afin de mieux recruter et mieux retenir les employés nécessaires à l'essor de leurs centres, les bailleurs de fonds doivent également accroître le niveau de soutien au fonctionnement des centres d'artistes afin que ceux-ci puissent améliorer les conditions d'embauche et de rétention de leurs ressources humaines.

La valorisation des travailleurs culturels et des professionnels des arts médiatiques passe inévitablement par le milieu lui-même, qui doit leur offrir des conditions de travail à la hauteur non seulement de leurs compétences, mais également équivalant à leur contribution et leur apport aux arts médiatiques en dépit des conditions économiques difficiles qui règnent dans le milieu. L'instauration et le maintien de conditions de travail plus acceptables devraient être une priorité.

- Augmenter le soutien au fonctionnement des organismes afin que ces derniers puissent payer des salaires décents aux travailleurs culturels et augmenter les montants transférés sous forme de financement direct aux artistes.
- Augmenter les montants consacrés aux frais de subsistance des artistes du domaine des arts médiatiques afin que ces derniers puissent travailler dans des conditions qui approchent celles de pigistes ayant les mêmes qualifications oeuvrant sur des projets industriels.
- Rendre obligatoire le paiement de cachets aux artistes dans le cas d'organismes et de festivals subventionnés par l'état. Les barèmes de diffusion publiés par le CQAM devraient servir de plancher lors des négociations.
- Pérenniser le fonctionnement d'organismes en arts médiatiques ainsi que la présence d'artistes dans le cœur des cités, en

s'assurant que ces derniers deviennent copropriétaires des lieux de création et de diffusion qu'ils occupent.

- Développer une politique de support pour les ateliers d'artistes dans le cadre d'un programme de financement pour achat coopératifs de bâtiments destinés à une production industrielle légère.



CHAPITRE 6. LES PRATIQUES INNOVANTES

Dans un contexte où le milieu réfléchit sur de nouvelles approches du soutien de l'artiste, il importe de reconnaître et de soutenir les initiatives novatrices et la mise en œuvre de ces nouveaux modèles d'accompagnement et d'accueil. Même si elles sont propres à une sous-communauté, à une pratique ou à un genre, ces nouvelles approches invitent à une réflexion approfondie et globale sur la culture organisationnelle et sur l'ensemble des services offerts aux artistes par les centres d'artistes québécois.

Nous proposons de créer des arrimages entre le milieu de la recherche universitaire et le milieu des arts afin de développer de nouveaux outils de création et de contaminer créativement la recherche appliquée et fondamentale par le biais des arts. Gérald Grandmont, professeur aux H.E.C. et ancien sous-ministre adjoint au ministère de la Culture, fait d'ailleurs la même suggestion :

« Des passerelles font par ailleurs parfois défaut entre l'université, l'entreprise, les créateurs. Chacun semble évoluer dans sa sphère propre alors qu'une plus value importante pourrait découler de synergies plus fortes et plus pérennes. »

(GRANDMONT, Gérald, "Des politiques culturelles pour demain" in Le Devoir, 28 juillet 2014)

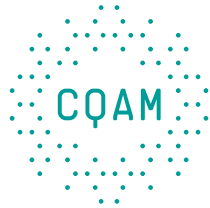
Il est capital d'agir stratégiquement dans l'octroi de subvention visant le développement de nouvelles infrastructures, de nouvelles initiatives et de décroïsonner les milieux de la recherche, des arts et de l'entrepreneuriat innovant et socialement responsable.

- Favoriser les investissements collectifs et la mise en commun des expertises. Éviter d'investir massivement dans des projets pharaoniques qui ont tendance à uniformiser le milieu culturel,



mais plutôt viser des politiques d'achats et d'investissement groupés qui font consensus dans le milieu artistique.

- Aider au renouvellement du milieu en permettant l'émergence de nouveaux organismes afin de maintenir la diversité des propositions culturelles émanant du milieu.
- Créer un bureau du numérique permettant de soutenir réellement l'innovation et l'éducation artistique et culturelle liée aux enjeux numériques.
- Mettre sur pied des incitatifs pour encourager les maillages entre les artistes, le milieu de la recherche universitaire, les sociétés d'états et certains partenariats industriels, dans le cadre de projets permettant le développement d'outils technologiques et leurs diffusions dans le monde des arts.
- Favoriser les approches permettant l'innovation et le partage de nouvelles formes de savoirs à l'image des ateliers de fabrication numérique (FabLab).
- Favoriser le développement technologique reposant sur le logiciel libre afin de libérer les outils de création numérique du contrôle de grands conglomérats industriels.
- Reconnaître la croissance des arts numériques comme un secteur de pointe qui dépasse de loin la numérisation des œuvres associées aux médias traditionnels.
- Préserver une ouverture et une flexibilité pour des initiatives innovantes et inédites provenant du milieu.
- Développer une ouverture pour la création de programmes particuliers favorisant la création d'œuvres radicalement expérimentales afin de maintenir une catégorie d'œuvre échappant au cadre des programmes et qui se différencie de la production culturelle reliée à la sphère du divertissement et des industries culturelles.
- Développer un cadre pour des politiques municipales qui viserait les espaces commerciaux et industriels légers désaffectés afin de les offrir temporairement aux artistes et aux organisations culturelles.



CONCLUSION

Le CQAM décrie le sous-financement des arts et de la culture au Québec. Il est nécessaire d'injecter des fonds supplémentaires dans un système qui n'a pas pu offrir depuis plus de 10 ans à ses principaux acteurs, les artistes et leurs organismes, d'augmentations financières substantielles.

Il est impératif de créer des synergies avec d'autres milieux, l'éducation et la recherche, notamment, afin de développer de nouveaux publics, de donner accès aux montréalais à la culture et de soutenir activement une tradition d'innovation inégalée dans le monde.

Il serait également souhaitable de donner plus de voix aux associations et regroupement nationaux de même qu'aux organismes de soutien aux artistes afin d'entendre leur voix. Ces derniers sont présents sur le terrain et ils connaissent très bien les réalités du milieu.

Le CQAM est prêt à offrir son expertise et à développer des projets phares en partenariat avec le fonctionnariat culturel afin d'améliorer les conditions de vie des artistes et des travailleurs culturels et de pérenniser la production d'œuvres signifiantes pour le peuple québécois et d'en assurer une diffusion adéquate.



BIBLIOGRAPHIE

POIRIER, Christian, Les arts médiatiques au Québec, Portrait et analyse de son écosystème, INRS, parution prévue pour l'automne 2016

LATOUCHE, Daniel, « Dans les tranchées du ministère, Entretien avec Jean-Paul L'Allier et Denis Vaugeois » in Liberté, no. 303, printemps 2014.

Hill Strategies, Avantages économiques de la culture, vol. 15 no. 3, juin 2016.

CQAM, Rapport final États généraux des arts médiatiques, 2009.

GRANDMONT, Gérald, « Qu'en est-il des politiques culturelles à l'étranger? » in Le Devoir, 28 juillet 2014.

CQAM, Pistes de solutions pour un plan numérique culturel porteur, 2015.

GRANDMONT, Gérald, "Des politiques culturelles pour demain" in Le Devoir, 28 juillet 2014.

Art Expert, Portrait du soutien financier gouvernemental aux organismes en arts et lettres au Québec, janvier 2016.